

## **Rapport n°12**

### **Accunsentu per una cunvenzione cù a Missione Lucale di Bastia è attribuzione d'une suvvenzione à u titulu di u 2025**

Approbation d'une convention avec la Mission Locale de Bastia et attribution d'une subvention au titre de l'année 2025

Une Mission Locale est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement ouvert aux jeunes de 16-29 ans en grande précarité et éloignés du marché du travail qui souhaitent être aidés dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie sociale.

Dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi telle que définie par l'article L 5314-2 du Code du travail, la Mission Locale de Bastia a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 29 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement mais aussi d'expertise d'observation et d'évaluation.

Elle favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Pour l'année 2025, les enjeux et objectifs de la Mission Locale visent à développer l'accompagnement des jeunes de 16 à 29 ans vers l'accès à l'emploi, le logement et la formation.

Cette démarche s'organise selon 7 axes.

- Axe 1 – L'intégration de la mission locale dans le réseau France Travail
  - Faciliter l'accès aux droits grâce à l'automatisation des démarches
  - Un accompagnement renforcé avec des engagements réciproques
  - Un renouvellement des permanences via les maisons France Service
- Axe 2 – Sécuriser et maintenir les jeunes dans le parcours CEJ
- Axe 3 – Renforcer et maintenir le partenariat avec les acteurs locaux
  - Partenariat avec l'association ISATIS
  - Partenariat avec l'association Partage
  - Partenariat avec la prison de Borgo et le SPIP

- Axe 4 – Développement du chantier d'insertion de la mission locale
- Axe 5 – Lutte contre le décrochage scolaire
- Axe 6 – L'insertion sociale et professionnelle du public en détention
- Axe 7 – La labellisation

La ville propose, comme chaque année, d'aider la Mission Locale dans son action au service des jeunes. Cette aide se traduit par l'attribution d'une subvention de 83 000 euros et par la mise à disposition gratuite de locaux, l'un situé Boulevard Giacobbi que la ville loue pour un montant de 30 000 euros/an et l'autre situé place Vincetti, propriété de la ville, dont la valeur locative annuelle est de 19 800 euros.

**En conséquence, il est proposé :**

- D'approuver la convention avec la Mission Locale de Bastia telle que figurant en annexe.
- D'approuver la subvention d'un montant de 83 000 € à la Mission locale.
- De préciser que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2025 de la commune, chapitre 65, compte 657453, rubrique 523.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe.
- De rappeler à la Mission locale qu'elle devra valoriser dans ses comptes cette subvention ainsi que l'avantage en nature que constitue la mise à disposition gratuite des locaux précités.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SYNTHESE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>La Ville reconduit son partenariat avec la Mission Locale en lui attribuant 83 000 € et en mettant gratuitement à disposition deux locaux d'une valeur locative annuelle totale de 49 800 €. Cet appui favorise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-29 ans.</p> |